



ACPERVIE-SOS-MATERNITÉ (Association des Chrétiens Protestants et Évangéliques pour le Respect de la Vie).

01 34 72 87 67.

Marly la Ville, le 17 Février 2017

COMMUNIQUÉ.

Les Chrétiens Protestants et Évangéliques attirent une nouvelle fois l'attention de leurs concitoyens sur le danger de la loi dite d' "**extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse**".

Cette loi punit de prison "le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur une interruption volontaire de grossesse ou les actes préalables prévus par les articles L. 2212-3 à L. 2212-8 par tout moyen, y compris par voie électronique ou en ligne, notamment par la diffusion ou la transmission d'allégations ou d'indications de nature à induire intentionnellement en erreur, dans un but dissuasif, sur les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une interruption volontaire de grossesse."

Les Chrétiens de nos églises ayant pour devoir d'aider leurs prochaines sont de ce fait amenés à leur proposer de l'aide pour mener à terme une grossesse rendue "impossible" par leur condition socio-économique. Dans l'esprit des promoteurs de cette loi, cette action sera forcément dissuasive. Quant aux informations données, ne serait-ce par un membre des professions de santé, elles seront a priori qualifiées de fausses si elles ne vont pas dans le sens d'un gouvernement idéologiquement orienté. Or, le site gouvernemental n'est pas exempt d'informations fausses, en particulier sur l'absence de syndrome post IVG.

Cette loi est parfaitement arbitraire, tout comme, il y a des siècles, d'autres lois qui envoyaient les gens aux galères. Sans s'engager dans une inquisition voire une persécution déclarée, la France rejoint ainsi le groupe de pays de liberté contrôlée, auxquels elle prétend encore donner des leçons.

Pour le CA, Dr François Volff.

ACPERVIE-SOS-MATERNITÉ.

PRESS RELEASE.

Pro death government shut the mouth of pro-life in France.

Two years prison if they help a woman to avoid abortion.

Protestant and Evangelical Christians (France) are once again drawing the attention of

their fellow citizens to the danger of the so-called "extension of the crime of obstructing voluntary termination of pregnancy" i.e. abortion).

This law punishes "preventing or attempting to prevent or inform about a voluntary interruption of pregnancy (abortion) or the preliminary acts provided for in articles L. 2212-3 to L. 2212-8 by Any means, including electronic or on-line, including the dissemination or transmission of allegations or indications which may intentionally mislead, for a dissuasive purpose, the medical characteristics or consequences of an interruption Voluntary pregnancy. "

The Christians of our churches having a duty to help their neighbors are therefore led to offer them help to carry out a pregnancy rendered "impossible" by their socio-economic condition. In the minds of the proponents of this law, this action will necessarily be dissuasive. As for the information given, even by a member of the health professions, they will a priori be described as false if they do not go in the direction of an ideologically oriented government. However, the government site is not exempt from false information, especially on the absence of post-abortion syndrome. This law is perfectly arbitrary, just as, for centuries, other laws that sent people to the galleys. Without engaging in an inquisition or even a declared persecution, France joined the group of countries of controlled freedom, to which it still claims to give lessons.

Dr François Volff, M.D. Chaiman.